

RÈGLEMENT ATOUT COLLÈGES

● MARS/2024

DIRECTION DE L'ÉDUCATION



07

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

[page 3](#)

1. LES ACTIONS CLÉ EN MAIN

- 1.1. Formation aux gestes qui sauvent [page 4](#)
- 1.2. Savoir nager [page 4](#)
- 1.3. Activités physiques de pleine nature à horaires regroupés [page 4](#)
- 1.4. Sections sportives scolaires [page 5](#)
- 1.5. Les échanges à l'international [page 5](#)

2. RICHESSES DE L'ARDÈCHE

[page 5](#)

- 2.1. L'Espace de découverte Ardèche et les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e [page 6](#)
- 2.2. Les APPN stages [page 6](#)
- 2.3. Les Archives départementales de l'Ardèche, la mémoire ardéchoise [page 6](#)
- 2.4. MuséAl, un site archéologique départemental et son musée [page 7](#)

3. LES PROJETS LIBRES

[page 7](#)

- 3.1. Promouvoir la santé : éduquer, prévenir, protéger [page 8](#)
- 3.2. Favoriser la culture : rencontrer, pratiquer, connaître [page 8](#)
- 3.3. Encourager le sport : pratiquer, connaître, s'engager [page 9](#)
- 3.4. Développer la citoyenneté : rencontrer, partager, s'engager [page 9](#)
- 3.5. Sensibiliser à l'environnement : connaître, comprendre, protéger [page 9](#)
- 3.6. Préparer l'avenir : comprendre, s'engager, s'orienter [page 10](#)
- 3.7. Inscrire son projet dans le cadre de la grande cause annuelle départementale [page 10](#)
- 3.8. Le financement des projets libres [page 11](#)

4. INSTRUCTION DES PROJETS

[page 11](#)

- 4.1. Critères de recevabilité [page 11](#)
- 4.2. Critères d'appréciation (non cumulatifs) des projets libres [page 12](#)
- 4.3. Le dépôt du projet [page 12](#)
- 4.4. La co-instruction des dossiers [page 12](#)
- 4.5. Le bilan des projets [page 12](#)
- 4.6. Valorisation des projets et du partenariat avec le Département [page 13](#)
- 4.7. Le calendrier [page 14](#)

5. ANNEXES

[page 16](#)

PRÉAMBULE

Au travers de sa politique éducative en faveur des collégiens, le Département de l'Ardèche souhaite donner aux jeunes Ardéchois les meilleures chances de réussite et participer à la construction de leur avenir. Cette politique se décline en ambitions éducatives fortes :

- Créer les conditions quotidiennes et futures d'épanouissement des collégiens,
- Accompagner les transformations des pratiques éducatives,
- Stimuler les partenariats entre les collèges et les acteurs locaux dans de nombreux domaines, au bénéfice des collégiens.

L'accompagnement des projets éducatifs entend développer la curiosité et l'esprit critique des élèves, favoriser l'égalité des chances et contribuer à la mise en œuvre de parcours diversifiés, à l'ouverture vers le monde professionnel et au développement d'initiatives citoyennes.

Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires du Département que sont la santé, le sport, la culture, l'environnement, la citoyenneté, l'avenir, tout en favorisant le développement des compétences qui structurent le parcours éducatif de chaque collégien. À ces enjeux, s'ajoute une préoccupation qui traverse l'ensemble des actions du Département : la valorisation des ressources du territoire ardéchois.

Le présent document donne toutes les informations utiles sur la construction des actions et projets ainsi que sur les modalités de leur accompagnement par le Département de l'Ardèche.

Désormais, l'accompagnement des collèges se déclinera en trois volets :

- La mise en œuvre d'actions clés en main ;
- Les projets « Richesses de l'Ardèche », à partir de ressources départementales ;
- Des projets libres.

Les actions clé en main	<ul style="list-style-type: none">• Les APPN à horaires regroupés,• Les gestes qui sauvent,• Savoir nager,• Les échanges à l'international,• Les sections sportives scolaires.
Richesses de l'Ardèche	<ul style="list-style-type: none">• Les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e à l'EDA,• Les APPN stages,• Les Archives départementales de l'Ardèche,• MuséAl.
Les projets libres	<ul style="list-style-type: none">• Une possibilité de proposer des projets sur 6 thématiques et répondant aux priorités / critères départementaux.

1. LES ACTIONS CLÉ EN MAIN

Le Département souhaite encourager la mise en œuvre d'actions éducatives clé en main en ciblant plusieurs dispositifs prioritaires sportifs ainsi que les échanges à l'international.

- **Mode de sollicitation** : un formulaire simplifié permet de solliciter les 4 types d'aides décrites ci-après ;
- **Calendrier** :
 - Mars de l'année N-1 : la demande doit être effectuée ;
 - Juin de l'année N-1 : l'ensemble des sollicitations est voté en Commission permanente départementale ;
 - Juillet N-1 : la notification est transmise aux collègues.

Les demandes pour les actions éducatives clé en main seront instruites en fonction des modalités de financement spécifiques décrites ci-après, du nombre de dossiers déposés sur le dispositif Atout Collèges et dans la limite de l'enveloppe financière affectée au dispositif.

1.1. FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Ce dispositif vise à former les élèves de classe de 6^e ou de 5^e aux qui sauvent par le SDIS 07.

Dans la mesure du possible, il conviendra de valoriser en premier lieu la mobilisation des formateurs internes à l'établissement, puis de solliciter le SDIS.

: 5€ par élève à la charge de l'établissement.

1.2. SAVOIR NAGER

Ce dispositif est destiné à soutenir les collègues organisant des cycles de natation spécifiques pour les élèves non nageurs. Il s'adresse en priorité aux collègues ne disposant pas de piscine couverte à proximité.

FINANCEMENT : prise en charge des frais de transports et de location du bassin ; 12 séances maximum pourront être prises en charge par année scolaire, dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.

Toute autre démarche en faveur du savoir nager qui engagerait un projet plus global pourra être déposée au titre des projets éducatifs (partie 2 du règlement).

1.3. ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE À HORAIRES REGROUPÉS

Ce dispositif vise à favoriser un fonctionnement sous forme d'horaires regroupés pour la pratique des Activités physiques de pleine nature (APPN) dans le cadre des enseignements programmés.

Les conditions de recevabilité et d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- Les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un cycle d'enseignement.
- Les activités doivent concerner les élèves d'un même niveau.
- La gratuité pour les élèves est obligatoire.
- Les sites de pratique doivent être compatibles avec les activités proposées, notamment en ce qui concerne la sécurité des élèves et la protection de l'environnement (sites inscrits au PDESI à privilégier).
- L'aide est accordée en priorité pour les déplacements vers les sites de pratique, les autres dépenses devant se limiter à la location de matériel et/ou l'achat de petit matériel hors investissement.

FINANCEMENT : 5 € maximum par élève et par sortie ; 3 sorties maximum pourront être prises en charge par année scolaire.

1.4. SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Ce dispositif vise à favoriser la conciliation des études et de la pratique sportive renforcée en soutenant le fonctionnement des sections sportives scolaires, toute activité confondue.

Le montant des subventions allouées tiendra compte du type de section, de l'activité de la section et de son budget.

Les sections sportives scolaires étant également soutenues au titre de la politique sportive départementale, une convention de partenariat sera élaborée pour son fonctionnement au démarrage de l'année scolaire.

FINANCEMENT : prise en charge :

- des déplacements hors UNSS et UGSEL ;
- des heures d'interventions des animateurs sportifs, non financées dans le cadre d'Atout Association* ;
- des dépenses de petit matériel.

**Dispositif de subvention des associations et clubs ardéchois*

Le dispositif de soutien des sections sportives scolaires va connaître des évolutions pour l'année scolaire 2025-2026.

1.5. LES ÉCHANGES À L'INTERNATIONAL

Permettre aux collégiens de partir à l'étranger au cours de leur scolarité et les encourager à la mobilité en :

- Proposant des séjours à l'étranger impliquant des échanges sur la durée ;
- Favorisant la découverte d'autres cultures et l'ouverture sur le monde et sa diversité ;
- Améliorant la maîtrise des langues étrangères par des séjours à destination d'un état européen ayant pour langue officielle une langue enseignée au collège et par des échanges avec des correspondants.

Les voyages en France ne sont pas financés par le dispositif Atout collèges.

FINANCEMENT : prise en charge à hauteur d'un forfait de 11 € par jour et par élève.

Le nombre d'échanges soutenu par établissement est fonction des effectifs des établissements :

Seuil d'effectifs	Nombre de dossiers d'échanges par établissement
Moins de 200 élèves	1
Moins de 500 élèves	2
Plus de 500 élèves	3

1. RICHESSES DE L'ARDÈCHE

Le Département de l'Ardèche valorise ses ressources internes, à savoir à Privas les Archives départementales de l'Ardèche, l'Espace découverte Ardèche à Salavas et MuséAl à Alba-la-Romaine, afin de faire découvrir aux collégiens ardéchois les richesses historiques et sportives du département.

Les frais de transport pour se déplacer sur ces sites ne doivent pas être considérées comme un frein par les collèges pour découvrir les richesses historiques et sportives du Département. Pour lever ce frein, le Département souhaite participer à la mobilité et à la rencontre des jeunes Ardéchois avec leur territoire et leur patrimoine dans le cadre de projets pédagogiques. Ainsi, en fonction des ressources mobilisées, une prise en charge totale ou partielle des frais de transport, qui sera déclinée ci-dessous, est proposée aux établissements.

- **Mode de sollicitation** : Un formulaire simplifié permet de solliciter les trois types d'aides décrites ci-après ;
- **Calendrier** :
 - Mars de l'année N-1 : la demande doit être effectuée ;
 - Juin de l'année N-1 : l'ensemble des sollicitations est voté en Commission permanente départementale ;
 - Juillet N-1 : la notification est transmise aux collèges.

Les demandes seront instruites en fonction des modalités de financement spécifiques décrites ci-après dans la limite des places disponibles auprès des différentes structures.

La date de visite de l'établissement doit être fixée auprès des services concernés au moment du dépôt du dossier, ainsi que la thématique choisie. Si ce n'est pas le cas, le dossier ne pourra être retenu. Les coordonnées figurent dans les fiches-projets en annexe du règlement.

Toute autre démarche qui engagerait un projet plus large, notamment d'éducation artistique et culturelle pourra être déposée au titre des projets libres (partie 3 du règlement).

2.1. L'ESPACE DE DÉCOUVERTE ARDÈCHE ET LES SÉJOURS D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES DE 6^E

Anciennement base départementale, l'Espace découvertes Ardèche (EDA) de Salavas ouvre ses portes en juin 2024 et va accueillir les séjours d'intégration pour les élèves de 6^e en septembre et octobre dans un cadre privilégié.

Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.

L'objectif de cette proposition est de participer à l'organisation d'un séjour permettant de découvrir le collège et de poser les bases d'un quotidien de qualité pour les élèves.

L'EDA propose selon sa grille tarifaire en vigueur **pour une présence sur place de deux jours et une nuit :**

- L'hébergement et la restauration des élèves pour le dîner du 1^{er} soir, la nuitée, le petit déjeuner et le déjeuner du lendemain ;
- L'accès gratuit aux espaces départementaux dont il a la gestion ;
- La mise à disposition gratuite (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation, etc.).

> [Voir conditions en annexe 1.1.](#)

FINANCEMENT : prise en charge de l'intégralité des frais de transport pour l'année scolaire 2024-2025. Les frais d'hébergement pour une nuit et de restauration (repas du soir, petit déjeuner et repas du midi du deuxième jour) sont à la charge des établissements. La réservation est obligatoire auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier.

2.2. LES APPN STAGES

L'Espace Découvertes Ardèche (EDA) peut également accueillir des APPN stages pour développer les pratiques sportives sécurisées, innovantes et en milieu naturel.

Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.

L'EDA propose selon sa grille tarifaire en vigueur :

- L'hébergement et la restauration des élèves ;
- L'accès gratuit aux Espaces départementaux dont il a la gestion ;
- La mise à disposition gratuite (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation, etc.).

> [Voir conditions en annexe 1.2.](#)

FINANCEMENT : prise en charge de 100 % des frais de transport. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des établissements. La réservation est obligatoire auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier.

2.3. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE, LA MÉMOIRE ARDÉCHOISE

Les Archives départementales de l'Ardèche proposent aux collégiens une immersion dans le patrimoine ardéchois, en lien avec l'histoire indus-trielle, celle des conflits mondiaux ou encore celle de l'enfance.

Selon le projet élaboré par l'équipe éducative, un ensemble d'ateliers pourra être sollicité, notamment en lien avec un atelier autour de l'exposition en cours ou une visite des archives. Ces actions permettront d'aborder des thématiques diverses qui viennent en écho à celles étudiées dans les programmes scolaires.

Les thématiques proposées sont les suivantes :

- Guerres et devoir de mémoire ;
- Industrie ;
- Enfance.

> Voir conditions en annexes 1.3.1 à 1.3.4.

FINANCEMENT : prise en charge de 50 % des frais de transport. Les activités pédagogiques sur place sont gratuites. La réservation est obligatoire auprès des Archives départementales de l'Ardèche avant le dépôt du dossier.

2.4. MUSÉAL, UN SITE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL ET SON MUSÉE

Installé sur les vestiges de la ville antique d'*Alba Helviorum*, le service archéologique départemental-MuséAl propose un accès à son site archéologique et aux collections issues des fouilles pour une véritable immersion dans l'Antiquité gallo-romaine en Ardèche.

Ateliers pédagogiques, visites actives ou actions culturelles spécifiques sont autant de propositions qui pourront s'inscrire dans le cadre des projets des collèges, en lien avec des thématiques variées :

- À la table de César ;
- Gourmets gaulois et romains ;
- Vie quotidienne ;
- Artisanat ;
- Architecture romaine ;
- Théâtre ;
- Archéologie.

> Voir conditions en annexes 1.4.1 à 1.4.8.

FINANCEMENT : prise en charge à 50 % des frais de transport. Les activités pédagogiques sur place sont gratuites dans le cadre d'Atout Collèges. La réservation est obligatoire auprès de MuséAl avant le dépôt du dossier.

3. LES PROJETS LIBRES

Les thèmes à explorer et les ressources proposées sont autant d'opportunités de rencontres, de pratiques, de connaissance et d'engagement pour les élèves rendues possible par un travail commun entre les enseignants, les partenaires et les personnels de direction. Le projet qui est défini doit favoriser l'acquisition des compétences spécifiques au parcours éducatif dans lequel il s'inscrit.

- **Mode de sollicitation** : une fiche projet est à compléter en ligne ;
- **Calendrier** : La demande doit être effectuée à partir du lancement de la campagne le lundi 11 mars et jusqu'au 3 mai 2024 afin que l'ensemble des sollicitations soient instruites en partenariat avec les services académiques, puis votées en Commission permanente départementale en septembre 2024.



Un guide des **ressources mobilisables** pour chaque projet est accessible en ligne sur : <http://ressources.ardeche.fr>. Son moteur de recherche permet d'identifier les ressources du territoire par thématique « SANTÉ / CULTURE / SPORT / CITOYENNETÉ / ENVIRONNEMENT / AVENIR », sous-thématiques (exemple : Orientation et découverte des métiers, Développement durable, Art visuel, ...) ou par mot-clé.

Les projets libres peuvent mobiliser les ressources départementales mentionnées dans le chapitre précédent sur les projets « Richesses de l'Ardèche », s'il s'agit d'un projet plus large.

Un établissement ne peut déposer des projets libres que s'il a déjà déposé au moins une action clé en main et un projet « Richesses de l'Ardèche ». Le nombre total de projets qui peuvent être déposés par un établissement est fonction de ses effectifs :

Seuils d'effectifs	Nombre total de dossiers par établissement (clé en main + richesses de l'Ardèche + projets libres)	Nombre de projets libres maximum
Moins de 200	7	3
Moins de 500	9	5
Plus de 500	12	7

3.1. PROMOUVOIR LA SANTÉ : ÉDUQUER, PRÉVENIR, PROTÉGER

Les collégiens peuvent être sensibilisés à la notion de santé dans une démarche de prévention et de prise de conscience :

- Adopter une alimentation équilibrée et durable et mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires ;
- Favoriser le développement affectif et social ;
- Comprendre les dangers liés aux dépendances ;
- Prévenir la violence et lutter contre le harcèlement scolaire ;
- Promouvoir les valeurs de soin, de secours et de civisme.

L'ÉDUCATION AU GOÛT (uniquement pour les collèges publics, hors cités mixtes)

Vous souhaitez explorer les enjeux liés à l'alimentation : équilibre alimentaire, alimentation durable, savoir-faire en cuisine, cultures culinaires, ... ? Le Département de l'Ardèche vous propose de solliciter des heures d'interventions diététiques pour mettre en œuvre votre projet.

→ Voir conditions en annexe 2.1

3.2. FAVORISER LA CULTURE : RENCONTRER, PRATIQUER, CONNAÎTRE

L'accès à la culture et le développement des pratiques artistiques et culturelles des collégiens peuvent emprunter des parcours très variés :

- Investir/découvrir une diversité de champs et d'espaces artistiques et culturels : le spectacle vivant (musique/chant, théâtre, danse, cirque...) ; le livre et la lecture ; les patrimoines (bâti, naturel, historique, industriel...) et l'archéologie ; la culture scientifique ; les arts visuels (arts plastiques, art contemporain, photographie, design...), l'audiovisuel (cinéma, radios associatives, numérique), les enseignements artistiques (musique/voix, danse, théâtre, arts du cirque) et/ou l'éducation aux médias et à l'information... de manière transversale et interdisciplinaire ;
- Développer des projets associant temps de découverte, de pratiques et de rencontres avec des œuvres et des artistes, scientifiques ou médiateurs ;
- Permettre le développement des pratiques en dédiant des espaces d'expression et de création au sein des collèges ;
- Renforcer les présences artistiques et scientifiques au sein des établissements ;
- Construire un socle commun de connaissances et de valeurs propices au développement d'un regard critique ;
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans la culture et le lien social.

COLLÈGE AU CINÉMA

Ce programme propose aux élèves, de la 6^e à la 3^e, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une démarche éducative plus globale associant des partenaires ressources (en complémentarité de la découverte des œuvres en salle : actions d'éducation à l'image, ateliers artistiques, etc.).

→ Voir conditions en annexe 2.2

FINANCEMENT : les entrées au cinéma sont de 9 € annuels par élève pour les 3 films pour les classes inscrites.

Prise en charge par le Département :

- des frais de transports (100 %) ;
- des entrées au cinéma (8 €/élève pour l'année, 1€ reste à la charge de l'établissement) ;
- des prestations de médiation/éducation aux images et autres interventions pertinentes au regard du projet pédagogique (100%) ;
- des achats de DVD et livre en lien avec le dispositif (100 %) sur la base de devis transmis.

3.3. ENCOURAGER LE SPORT : PRATIQUER, CONNAÎTRE, S'ENGAGER

La pratique du sport et de l'activité physique peut être développée selon plusieurs axes :

- Développer les pratiques sportives sécurisées innovantes et en milieu naturel (hors AAPN à horaires regroupées) ;
- Apprendre la prise de risque calculée et réfléchie, la prise d'initiative et l'engagement collectif ;
- Favoriser la pratique sportive citoyenne dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement ;
- Favoriser les pratiques inclusives notamment en matière sportive et par l'information du handicap ;
- Informer sur les métiers du sport et permettre des projets d'orientation lucides et choisis.

Dans un enjeu de préservation des lieux de pratiques sportives, les projets sportifs devront prioriser les sites inscrits au Plan départemental Espaces, sites et itinéraires - PDESI (cf. liste dans le guide des ressources).

3.4. DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ : RENCONTRER, PARTAGER, S'ENGAGER

À partir d'échanges et d'expériences, les collégiens sont préparés à devenir des citoyens informés et responsables :

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, la responsabilisation et l'organisation collective ;
- Préparer les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ;
- Amener les collégiens à s'interroger sur la transmission et le devoir de mémoire ;
- Éduquer les collégiens aux médias et à l'information ;
- Favoriser le développement de la citoyenneté via la découverte d'autres environnements culturels ;
- Renforcer le lien entre la citoyenneté et les 17 objectifs de développement durable ;
- Développer les actions qui contribuent à la labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) ;
- Valoriser l'accompagnement des délégués et éco-délégués.

3.5. SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT : CONNAÎTRE, COMPRENDRE, PROTÉGER

Découvrir le patrimoine naturel et la biodiversité afin de sensibiliser à leur préservation nécessite de :

- Lutter contre toute forme de gaspillage des ressources (alimentaire, énergies, eau, etc.) ;
- Favoriser la découverte des Espaces naturels sensibles (ENS) du département de l'Ardèche ;
- Sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité sur leur territoire et développer la prise de conscience de la fragilité des milieux naturels notamment forestiers et aquatiques ;
- Favoriser la découverte de la diversité des patrimoines naturels, paysagers et géologiques ardéchois, dont les forêts, ainsi que leur appropriation en tant que patrimoine commun à préserver et à respecter, tout en développant une approche sensible de ces patrimoines ;
- Participer à une meilleure perception et compréhension de la notion d'écosystème, que ce soit dans ses diverses composantes (vivantes et abiotiques) ou dans son fonctionnement (importance et complexité des interrelations entre êtres vivants et éléments abiotiques) ;
- Amener les collégiens à s'interroger sur la relation et la place de l'Homme dans la nature (notions d'éthique, de services écosystémiques, d'impact, d'équilibre des usages, de développement durable, ...) et développer l'esprit de solidarité.

La lutte contre le gaspillage alimentaire (uniquement collèges publics, hors cités mixtes)

Vous souhaitez explorer les enjeux liés la lutte contre le gaspillage alimentaire ? Le Département de l'Ardèche vous propose de solliciter des heures d'interventions diététiques pour accompagner votre démarche (dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif).

→ Voir conditions en annexes 2.1

Les Espaces naturels sensibles (ENS)

Au regard de sa situation climatique, de son relief et de sa diversité géologique, le département de l'Ardèche est l'un des plus riches de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de France pour sa biodiversité. Fort de ce constat, le Département de l'Ardèche a décidé de créer et d'animer un réseau de sites représentatifs de sa diversité naturelle qu'il se donne l'objectif de préserver et d'ouvrir au grand public avec l'aide de ses partenaires locaux.

Ces espaces naturels exceptionnels sont aussi des territoires habités par les hommes et sur lesquels se développent de très nombreux usages, favorables et parfois moins favorables à leur préservation.

En vous mobilisant dans ce projet, vous vous engagerez dans la compréhension des relations entre l'homme et la nature en partageant des moments de rencontres avec les gestionnaires de ces espaces naturels et les pratiquants ou usagers de cette nature, afin d'éveiller les collégiens aux grands enjeux de la biodiversité et du climat.

Il est important de noter que les activités pédagogiques sur les ENS ne sont pas toujours gratuites, en fonction des ENS et des intervenants que vous aurez sélectionnés. → Voir conditions en annexe 2.3.1 et 2.3.2.

3.6. PRÉPARER L'AVENIR : COMPRENDRE, S'ENGAGER, S'ORIENTER

Permettre aux collégiens de disposer des clés de compréhension de l'activité économique et professionnelle et pour cela :

- Favoriser une connaissance globale de l'offre de formation afin d'aider les collégiens dans leur choix d'orientation professionnelle et dans la construction de leur projet individuel de formation ;
- Offrir aux collégiens l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois tout en valorisant l'offre de formations du territoire ardéchois et leur environnement économique proche ;
- Accompagner les jeunes dans la découverte de l'entrepreneuriat et leur apporter des connaissances sur la création d'activités économiques ;
- Permettre aux collégiens de découvrir la filière forêt-bois, ses divers métiers, comprendre les liens entre la forêt, bien commun qui apporte de nombreux services à la société (construction, énergie, stockage de carbone, ... mais aussi lieux de promenade) et cette filière économique qui génère de l'emploi et de la richesse en local, tout en saisissant les enjeux de gestion et de préservation.

3.7. INSCRIRE SON PROJET DANS LE CADRE DE LA GRANDE CAUSE ANNUELLE DÉPARTEMENTALE

Chaque année, le Département de l'Ardèche souhaite mettre à l'honneur une grande cause en lien avec les enjeux de notre société et les champs d'intervention de la collectivité.

Il est proposé aux collèges de s'inscrire dans cette thématique transversale avec pour intérêt de :

- Sensibiliser et fédérer les élèves dans une démarche sociétale, au niveau départemental ;
- S'entourer de partenaires en faveur de la promotion des responsabilités sociétales pour inciter les jeunes à réfléchir sur leurs droits, libertés et devoirs.

La grande cause annuelle sera annoncée à l'occasion du lancement de la campagne Atout collèges, auquel sont conviés chaque année les personnels des collèges. Pour l'année 2024, la grande cause annuelle départementale est la maladie d'Alzheimer.

Les projets éducatifs s'inscrivant dans la grande cause annuelle départementale bénéficieront d'une attention particulière.

3.8. LE FINANCEMENT DES PROJETS LIBRES

Acteur de son projet, **l'établissement finance au moins 10 % du montant total du projet**. La demande de subvention ne doit pas porter sur des dépenses d'investissement ou des heures de formation des professeurs.

Seules exceptions dans les projets libres : les projets mobilisant le dispositif Collège au cinéma.

Par ailleurs, la demande de subvention par projet ne peut être inférieure à 500 €, ni supérieure à 6 000 €.

Des critères d'effectifs seront pris en considération dans le montant total des subventions départementales allouées à l'établissement pour l'ensemble des projets éducatifs.

Concernant les projets éducatifs, ils sont instruits, arbitrés et validés individuellement, mais la subvention est attribuée pour l'ensemble des projets éducatifs déposés par l'établissement. Les crédits sont fongibles, mais uniquement pour les projets soutenus et notifiés par les services du Département.

Un acompte est versé aux établissements suite au vote des élus en commission permanente en juin (pour les actions clé en main et les projets « Richesses de l'Ardèche ») ou en septembre (pour les projets éducatifs).

Le solde est mis en paiement après achèvement des projets et sur présentation des pièces justificatives à transmettre via la plateforme dématérialisée : bilan, budgets exécutés et factures acquittées (cf. paragraphe « Bilan des projets »).

Dans le cas de projets qui concernent plusieurs collèges, la subvention peut être versée à l'établissement qui coordonne l'action.

The logo for 'pass Culture' features the words 'pass' and 'Culture' in a purple sans-serif font. To the right of the text is a stylized sunburst or starburst icon composed of many small, radiating lines.

Dispositif porté par le ministère de la Culture et ses partenaires interministériels, **le pass Culture** prend la forme d'une application gratuite et géolocalisée, visant à permettre à 100 % des jeunes de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité et de développer une diversité de pratiques artistiques et culturelles en vue de leur autonomie. Il se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires.

La part collective d'un **montant de 25 €/élève à disposition des collègues**, permet donc aux professeurs de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes et groupes d'élèves : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc.

Lors de la construction du budget de votre projet, vous pouvez mobiliser la part collective du pass Culture en complémentarité des autres financements.

4. INSTRUCTION DES PROJETS

4.1. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Il est attendu que les projets éducatifs s'inscrivent dans une démarche garantissant à la fois :

- leur solidité administrative et financière ;
- leur adéquation avec les enjeux éducatifs attendus par thématique ;
- leur cohérence et leur lisibilité au regard des ressources partenaires mobilisées.

À ces trois aspects sont associés les critères détaillés ci-après :

- Le dossier doit être complet à la date butoir de dépôt des projets ;
- Un budget prévisionnel détaillé et équilibré doit être fourni ;
- Des modalités de co-financement du projet doivent être prévues selon le dispositif dans lequel se situe le dossier ;
- Le dépôt préalable d'au moins une action clé en main et d'un projet « Richesses de l'Ardèche ».

4.2. CRITÈRES D'APPRÉCIATION NON CUMULATIFS DES PROJETS LIBRES

- La transversalité du projet : croisement des thématiques, des parcours, des disciplines, des niveaux, etc. ;
- La participation des élèves tout au long du projet : leur implication et leur engagement en tant qu'acteurs du projet, depuis sa construction jusqu'à sa restitution ;
- L'implication des équipes pédagogiques et des membres de la communauté éducative autour d'un projet singulier et d'objectifs explicités ;
- La mobilisation des ressources territoriales identifiées par le Département à travers le guide des ressources ; les ressources non identifiées feront l'objet d'une appréciation par les services du Département et de l'Etat ;
- La cohérence financière du projet : coût du projet, part de financement sur fonds propres de l'établissement, la nature des cofinancements ;
- Le niveau de priorité donné aux projets déposés au regard du projet d'établissement ;
- Le projet doit s'inscrire dans la durée sur l'année scolaire à l'exclusion des simples actions ponctuelles.

4.3. LE DÉPÔT DU PROJET

L'ensemble des pièces est à transmettre via une plateforme dématérialisée, qui centralise les sollicitations financières des collèges auprès du Département de l'Ardèche et, pour les projets culturels, du Rectorat de l'académie de Grenoble, ainsi que du ministère de la Culture / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes qui intervient directement auprès des structures culturelles partenaires des actions. Ainsi, pour les projets culturels, ces demandes devront correspondre à celles faites pour le même projet sur la plateforme ADAGE, en particulier dans leurs aspects financiers.

Cette démarche dématérialisée permet une instruction commune par l'ensemble des partenaires. Des liens vers le site des démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/>) vous seront communiqués par email à l'ouverture de la campagne de dépôt des dossiers.

Chaque établissement dépose au moins un dossier clé en main et un dossier « Richesses de l'Ardèche » pour pouvoir déposer des projets libres. Pour rappel, le nombre de projets éducatifs déposés par établissement est limité de la manière suivante, en fonction des effectifs des établissements :

Seuils d'effectifs	Nombre total de dossiers par établissement (clé en main + richesses de l'Ardèche + projets libres)	Nombre de projets libres maximum
Moins de 200	7	3
Moins de 500	9	5
Plus de 500	12	7

4.4. LA CO-INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le suivi administratif et financier des demandes adressées au Département est assuré par la Direction de l'éducation.

L'expertise des projets repose, pour le Département, sur la Direction éducation, la Direction de la culture, jeunesse, sport et vie associative, la Direction de la santé, de l'enfance et de la famille, la Direction de l'aménagement des territoires et pour les services de l'Etat, sur la DSDEN 07, la DAAC et la DRAC AURA.

À tout moment de la procédure, les services du Département sont à même de fournir un soutien sur la construction du projet ou sur les ressources disponibles.

Les projets doivent faire l'objet d'une mise en œuvre dans l'année scolaire suivant la demande de subvention, conformément aux contenus et aux modalités proposés par les établissements et validés par les instances décisionnelles du Département et de l'État.

4.5. LE BILAN DES PROJETS

Celui-ci sera à déposer en ligne, sur la plateforme dématérialisée, avant le 31 octobre de l'année scolaire N+1. À défaut du respect de ce délai, l'allocation de la subvention sera considérée comme caduque sans exception aucune. Le remboursement de tout ou partie de la subvention pourra être demandé par le Département en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixées pour son octroi (défaut de transmission des pièces justificatives de dépense, absence du bilan des projets notamment).

Deux outils d'évaluation seront à transmettre :

- Un bilan financier, accompagné des factures justificatives ;

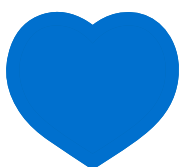
- Une évaluation pédagogique du projet sous toute forme dynamique et originale (article, vidéo, compte-rendu, ...) restituant le déroulé du projet et les effets générés par celui-ci.

Cette évaluation pourra être partagée via les outils de communication du Département de l'Ardèche afin de mettre en valeur les dynamiques de projet des collèges ardéchois.

4.6. VALORISATION DES PROJETS ET DU PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Les établissements ont l'obligation d'informer leurs divers interlocuteurs du soutien du Département de l'Ardèche pour la mise en œuvre des projets éducatifs (intégration de son logotype sur supports d'information et/ou de communication, valorisation auprès des personnels, des élèves, des familles, des partenaires, des médias ...).

Accès à la logothèque en ligne : <https://www.ardeche.fr/341-logos-departement-ardeche.htm>

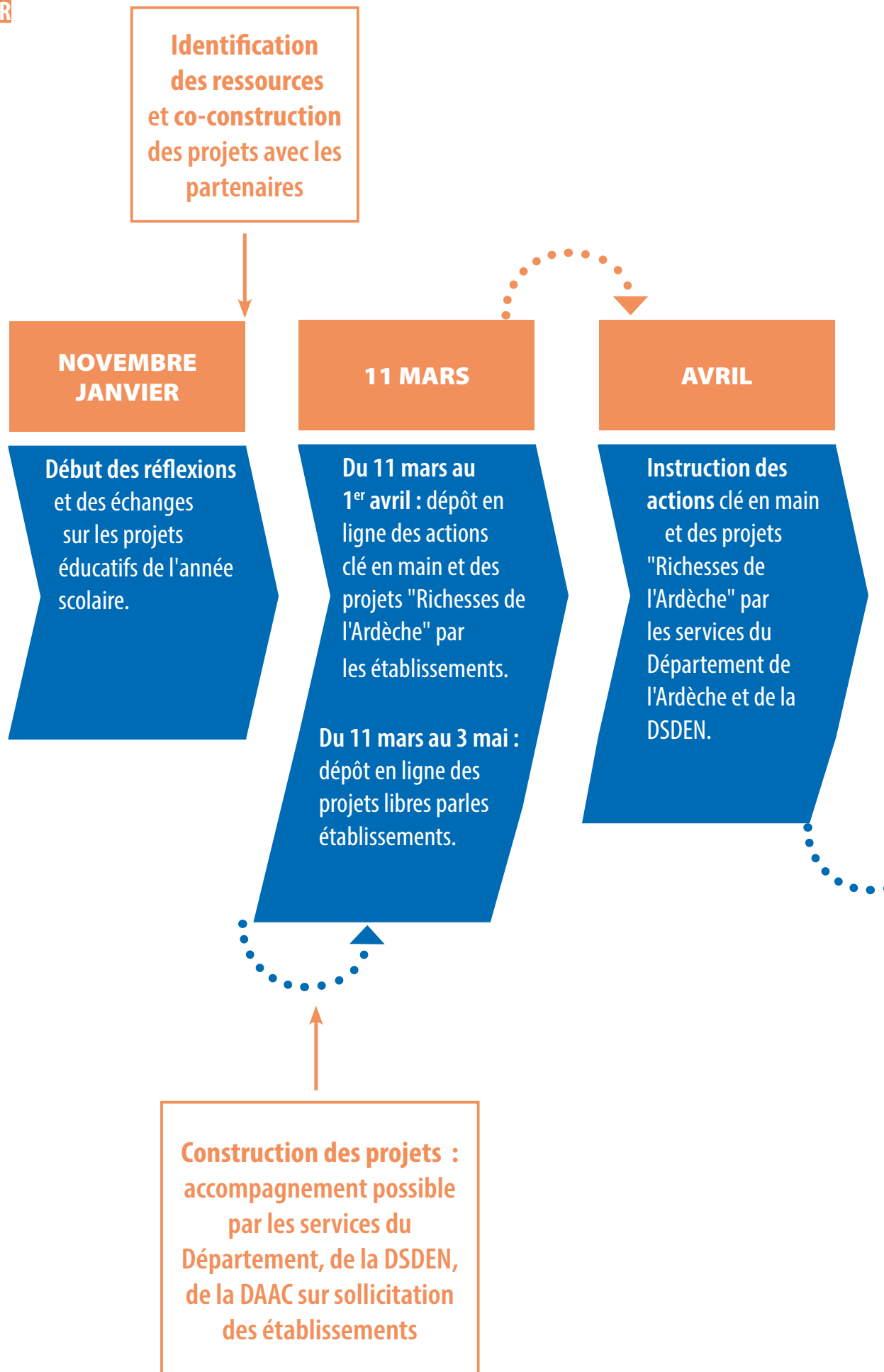


Un projet coup de cœur !

Afin de valoriser la diversité des projets éducatifs initiés par les collèges en partenariat avec les ressources du territoire, le Département de l'Ardèche identifiera chaque année plusieurs « projet coup de cœur » sur tout le territoire ardéchois, pour lesquels sera proposée une communication spécifique. Il s'agit également de favoriser le partage d'expériences entre collèges et collégiens et de donner de nouvelles inspirations pour les années à venir.



4.7. LE CALENDRIER



**Commission technique
institutionnelle,
commission
académique et
commission
élus thématiques**

MAI-JUIN

Instruction des
projets libres ;
Vote des subventions
allouées pour les
actions clé en main
et les projets
"Richesses de
l'Ardèche" ;
notification aux
collèges.

SEPTEMBRE

Vote des subventions
allouées pour les
projets libres et
notification aux
collèges.

OCTOBRE

31 octobre :
date limite de dépôt
des bilans pour le
solde des subventions
des actions et projets
de l'année 2023-2024.

**Demande de
subvention
à adresser au Rectorat
pour les projets
éducatifs culturels
(ADAGE)**

* Commission technique institutionnelle pour l'instruction des projets éducatifs : CD07 / DSDEN / DAAC / DRAC (Département de l'Ardèche / Direction des services départementaux de l'Éducation nationale / Délégation académique aux arts et à la culture / Direction régionale des affaires culturelles).

ANNEXES ATOUT COLLÈGES

RICHESSSES DE L'ARDÈCHE :

1. FICHE 1.1 | Espace Découvertes Ardèche : séjours intégration 6^e
2. FICHE 1.2 | Espace Découvertes Ardèche - APPN stages
3. FICHE 1.3.1 | Archives départementales - Générale
4. FICHE 1.3.2 | Archives départementales de l'Ardèche - Guerres et devoir de mémoire
5. FICHE 1.3.3 | Archives départementales de l'Ardèche - Industrie
6. FICHE 1.3.4 | Archives départementales de l'Ardèche - Enfance
7. FICHE 1.4.1 | Service archéologique départemental-MuséAI - Générale
8. FICHE 1.4.2 | Service archéologique départemental MuséAI - À la table de César
9. FICHE 1.4.3 | Service archéologique départemental MuséAI - Gourmets gaulois et romain
10. FICHE 1.4.4 | Service archéologique départemental MuséAI - Vie quotidienne
11. FICHE 1.4.5 | Service archéologique départemental MuséAI - Artisanat
12. FICHE 1.4.6 | Service archéologique départemental MuséAI - Architecture romaine
13. FICHE 1.4.7 | Service archéologique départemental MuséAI - Théâtre
14. FICHE 1.4.8 | Service archéologique départemental MuséAI - Initiation à l'archéologie

RESSOURCES DÉPARTEMENTALES POUR LES PROJETS LIBRES

15. FICHE 2.1 | Éducation au goût & lutte contre le gaspillage alimentaire
16. FICHE 2.2 | Collège au cinéma
17. FICHE 2.3.1 | Expédition nature
18. FICHE 2.3.2 | Ressource en eau



Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire. À travers ce projet :

THEMATIQUES	Découverte des Richesses de l'Ardèche
QUOI ?	Ce programme propose aux élèves de 6 ^e de bénéficier d'un séjour d'intégration de 2 jours et d'une nuit à l'Espace découvertes Ardèche . Les enseignants pourront thématiser ce séjour à leur guise sur des thématiques culturelles, sportives de nature ou environnementales.
POUR QUI ?	Tous les élèves de 6 ^e
COMMENT ?	<p>Sur le plan logistique, le Département propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'hébergement et la restauration des élèves pour le dîner du 1^{er} soir, la nuitée, le petit déjeuner et le déjeuner du lendemain. Les élèves et les enseignants devront être équipés de leur duvet personnels ; • L'accès gratuit aux Espaces Départementaux dont il a la gestion ; • La mise à disposition (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace Découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, Course d'orientation, etc.) <p>Ce séjour pourra être agrémenté au cours du transport pour se rendre à l'EDA de visites de structures Départementales telles que MuséAl, des Espaces Naturels Sensibles, le Centre des Arts du Cirque, etc.</p>
PAR QUI ?	Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Une date doit être réservée auprès de l'EDA avant le dépôt du dossier ; • Le séjour doit se dérouler entre le 9 septembre et le 11 octobre ; • Prise en charge de l'intégralité des frais de transport pour l'année scolaire 2024-2025 ; • Les frais d'hébergement et de restauration (repas du soir, petit déjeuner et repas du midi du deuxième jour) pour une nuit sont à la charge des établissements.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES EVENTUELLES	<p>Bruno Damiens / bdamiens@ardeche.fr</p> <p>Lien vers le guide des ressources : http://ressources.ardeche.fr/</p>



Le Département de l'Ardèche souhaite promouvoir la pratique sportive auprès des collégiens dans ses équipements.

THEMATIQUES	Découverte des richesses de l'Ardèche
QUOI ?	L'accueil d'APPN stages à l'Espace découvertes Ardèche.
POUR QUI ?	Tous les élèves de 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ?	<p>Sur le plan logistique, le Département propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'hébergement et la restauration des élèves. Les élèves et les enseignants devront être équipés de leur duvet personnels ; • L'accès gratuit aux Espaces départementaux dont il a la gestion ; • La mise à disposition (sur demande préalable) de certains matériels et supports pour des activités sportives de nature à l'Espace découvertes Ardèche (disc golf, tir à l'arc, canoë, course d'orientation, etc.).
POUR QUI ?	Au cours de ce séjour, les enseignants gardent la maîtrise complète de leur projet pédagogique et assurent l'encadrement et le contenu des séances pédagogiques.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Une date doit être réservée auprès de l'Espace découvertes Ardèche avant le dépôt du dossier ; • Prise en charge de 100 % des frais de transport pour l'année scolaire 2024-2025 ; • Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des établissements.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<p>Bruno Damiens / bdamiens@ardeche.fr</p> <p>Lien vers le guide des ressources : http://ressources.ardeche.fr/</p>



THEMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir l'histoire à travers des documents originaux, du XII^e siècle à nos jours ; - Apprendre à interpréter les documents, chercher de l'information, aiguiser son esprit critique ; - Explorer et développer des projets pluridisciplinaires (géographie, histoire, lettres, sciences, arts plastiques, français...); - Rencontrer des professionnels du patrimoine.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<p>Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur plusieurs thèmes : la vie quotidienne autrefois (l'école, à table, la médecine traditionnelle), contes et légendes, justice (l'affaire de Peyrebeille), paysage et territoire, Moyen Age (héraldique et écriture ancienne), l'industrie au XIX^e, les deux guerres mondiales, le livre ancien et le monde professionnel des archives.</p> <p>Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées.</p> <p>Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des publics des Archives départementales de l'Ardèche, sur demande.</p>
PAR QUI ?	Médiatrices et professeurs-relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales</p> <p>Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière.</p>



<p>THEMATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Citoyenneté
<p>QUOI ? Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les traces d'archives laissées par les deux conflits mondiaux, s'interroger sur la notion de devoir de mémoire ; - Explorer et s'approprier les représentations de la guerre au XX^e siècle au sein de la société civile ou dans le monde combattant reconstruites à travers la confrontation de ces différentes sources d'archives ; - Se questionner sur les traces mémorielles laissées par ces conflits, les idéaux véhiculés par la Révolution nationale, les supports de la propagande de Vichy, les réactions de la population ardéchoise ; - Suivre des parcours individuels.
<p>POUR QUI ? Public cible</p>	<p>Classes de 3^e</p>
<p>COMMENT ? Actions et projets proposés</p>	<p>Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur les deux guerres mondiales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guerre de 14-18 : les réfugiés, les prisonniers de guerre, la vie quotidienne, les affiches, les traces et la mémoire des conflits mondiaux. - Guerre de 39-45 : La Shoah en Ardèche, La propagande du régime de Vichy, Les traces et la mémoire des conflits mondiaux. <p>Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées.</p> <p>Une visite dans Privas sur les lieux de la guerre de 39-45 est également proposée.</p> <p>Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des publics des Archives départementales, sur demande, en particulier dans le cadre d'une participation au Concours national de la résistance et de la déportation.</p>



<p>PAR QUI ?</p>	<p>Médiatrices des Archives départementales de l'Ardèche, professeurs relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales</p>
<p>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales</p> <p>Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 L'atelier sur la Shoah se déroule uniquement le vendredi matin en classe entière. Durée de l'atelier : 2h30.</p> <p>Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière.</p> <p>Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement.</p> <p>Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas.</p> <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p> <p>Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.</p>
<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET</p>	<p>Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00</p>
<p>RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - Guide des ressources du département de l'Ardèche ici - Service départemental de l'ONACVG de l'Ardèche ; - Musée de la Résistance et de la déportation de l'Ardèche ; - Fédération des œuvres laïques.

THEMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'industrie du XVIII^e siècle à aujourd'hui ; - Étudier l'implantation d'une industrie dans le paysage au XIX^e siècle ; - Se questionner sur le travail des enfants et les lois qui le régissent au XIX^e siècle.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 4 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<p>Un atelier avec livret pédagogique est proposé.</p> <p>Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des publics des Archives départementales, sur demande.</p>
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales</p> <p>Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut prévoir 3 heures sur place pour une classe entière.</p> <p>Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement.</p> <p>Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas.</p> <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>



	<p>Il est fortement souhaité que ces propositions s’inscrivent dans un projet plus global porté par l’établissement, intégrant d’autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.</p>
<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET</p>	<p>Archives départementales de l’Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00</p>
<p>RESSOURCES EVENTUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L’offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - Parc naturel régional des Monts d’Ardèche - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche - Guide des ressources du département de l’Ardèche ici



THEMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Explorer et s'approprier l'évolution de la pratique scolaire, son organisation et ses espaces ; - Étudier l'évolution du statut de l'enfant du XVI^e siècle à nos jours ; - Se questionner sur la justice des mineurs et son évolution dans le temps, sur la protection de l'enfance ; - Suivre des parcours individuels d'enfants.
POUR QUI ? Public cible	<p>Classes de 6^e à 3^e</p>
COMMENT ? Actions et projets proposés	<p>Dans le cadre du cycle culturel des Archives départementales autour de l'exposition « Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche », un atelier avec livret pédagogique est proposé aux classes de collège.</p> <p>Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des publics des Archives départementales, sur demande.</p>
PAR QUI ?	<p>Médiatrices des Archives départementales</p>
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales</p> <p>Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise soit une visite de l'exposition en cours soit une visite du bâtiment ou un autre atelier. Les groupes sont ensuite intervertis. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière.</p> <p>Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement.</p> <p>Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas.</p>



	<p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p> <p>Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.</p>
<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET</p>	<p>Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00</p>
<p>RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - MuséAl ; - Guide des ressources du département de l'Ardèche : ici.



<p>THÉMATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Culture • Citoyenneté
<p>QUOI ? Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • découvrir l’histoire en parcourant le site archéologique d’Alba-la-romaine et les collections du musée, • acquérir une démarche scientifique, chercher de l’information, aiguiser son esprit critique, • pratiquer des activités manuelles et artistiques, • explorer et développer des projets pluridisciplinaires (sciences, géographie, histoire, lettres, sciences, arts plastiques, français ...), • rencontrer des professionnels de l’archéologie.
<p>POUR QUI ? Public cible</p>	<p>De la 6^{ème} à la 3^{ème}</p>
<p>COMMENT ? Actions et projets proposés</p>	<p>Des ateliers sont proposés sur plusieurs thèmes autour de la période antique et de l’archéologie : la vie quotidienne, l’artisanat, l’architecture romaine, le théâtre, la cuisine (ateliers et "à la table de César"), les métiers de l’archéologie.</p> <p>Selon le thème retenu, des mallettes pédagogiques peuvent être prêtées, sur demande.</p> <p>Une exposition itinérante "Pierres voyageuses" autour de la thématique du emploi dans l’architecture peut être prêtée gracieusement aux établissements, sur demande.</p> <p>Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service de médiation de MuséAl, sur demande.</p>
<p>PAR QUI ?</p>	<p>Médiatrices du service archéologique départemental MuséAl.</p>



<p>THÉMATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation - Antiquité - Archéologie
<p>QUOI ? Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la réalisation de repas romain dans les cantines des collèges ardéchois à l'occasion du Festival européen latin-grec. - Découverte d'une période historique grâce à la dégustation de plats inspirés de recettes antiques.
<p>POUR QUI ? Public cible</p>	<p>Chaque niveau, de la 6^e à la 3^e et le personnel de l'établissement</p>
<p>COMMENT ? Actions et projets proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des chefs de cuisine de fiches recettes issues de sources écrites antiques pour l'élaboration du menu. - Mise à disposition d'affiches présentant l'évènement dans les établissements. - Fiches pédagogiques mettant la thématique de l'alimentation antique en lien avec les programmes scolaires.
<p>PAR QUI ?</p>	<p>Le service médiation de MuséAl</p>
<p>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le temps du Festival européen latin-grec - Gratuit
<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<p><u>Contact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Service médiation de MuséAl : resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr <p><u>Ressources :</u></p> <p>APICIUS, L'Art culinaire, Editions Les Belles Lettres, 2002. CHERUBINI, Mireille, Latin de cuisine, Saveurs et terroirs, 2018. TILLOI D'AMBROSI, Dimitri, L'empire romain par le menu, Arkhe Editions, 2017.</p>



THÉMATIQUE	<p>La cuisine romaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé (alimentation) - Culture
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de recettes de cuisine d'époque antique. - Les épices utilisées à l'époque antique. - Travail sur les sens.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Le dîner presque romain. D'après les recettes d'un riche gastronome romain, Apicius, les élèves découvrent les pratiques alimentaires de l'Antiquité et réalisent une recette sucrée à déguster (durée de l'atelier : 2h). - Sel aux épices. Les Romains appréciaient une alimentation épicée et aromatique. Chaque élève réalise une recette de sel arrangé qui sent bon l'Antiquité (durée de l'atelier : 2h).
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservation obligatoire dès validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 élèves maximum en simultané (si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) - Signaler en amont toute allergie alimentaire. <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<p>Contact : Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr https://www.museal.ardeche.fr</p> <p>Bibliographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apicius l'Art culinaire, Collection Belle lettre - BRUN Jean pierre « Le vin et l'huile dans la Méditerranée antique » – Ed Errance, Paris, 2003
	<ul style="list-style-type: none"> - ANDRE Jacques « L'alimentation et la cuisine à Rome -Ed Les belles lettres, Paris, 2009 <p>Sitographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://leg8.fr/recette/ - http://www.clioetcalliope.com/antique/cuisine/histoire.htm



THÉMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Culture : Comment vivait-on durant l'Antiquité romaine ?
QUOI ? Objectifs	Une découverte des objets archéologiques et leurs utilisations.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Raconte-moi les objets. Visite active du musée autour des objets de la vie quotidienne (durée de l'atelier : 1h). - Jeux et jouets. Les enfants romains avaient les mêmes jouets et jeux que nous avec quelques différences. Après avoir découvert les jeux romains, les élèves pourront en confectionner un (durée de l'atelier : 2h).
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservation obligatoire dès validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 maximum en simultané (si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<p>Contact : Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.museal.ardeche.fr <p>Ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COULON (Gérard). – <i>L'Enfant en Gaule romaine</i>, Paris : Errance, Hespérides, 2004. – 207 p.
	<p>Sitographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - http://www.jocari.be - http://www.louvre.fr/routes/jeux-et-jouets



THÉMATIQUE	- Culture : L'artisanat pendant l'antiquité gallo-romaine
QUOI ? Objectifs	- Découvertes de différentes techniques d'artisanat romain et gallo-romain.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Éclairez-vous à la Romaine. Après la découverte des lampes à huile du musée, les élèves fabriquent la leur en argile. - Sesterces et compagnie. Les élèves découvrent comment décrypter les monnaies antiques. Les techniques de fabrication n'auront plus de secret grâce à la réalisation d'une pièce de monnaie en argile. - Viens défier Arachné ! Comment étaient réalisés les vêtements à l'époque romaine ? À partir du mythe d'Arachné, les élèves découvrent les techniques du tissage. - Parure romaine. Réalisation d'une fibule, ancêtre de la broche ou de l'épingle à nourrice.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservation obligatoire dès validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 maximum en simultané (si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) - Durée de l'atelier : 2h <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	<p>Contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service médiation de MuséAl, resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr
& RESSOURCES ÉVENTUELLES	



THÉMATIQUE	Culture <ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'architecture romaine et gallo-romaine. - Le décor antique.
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du site archéologique antique d'Alba-la-Romaine. - L'organisation d'une cité romaine. - Les bâtiments d'une cité antique. - Découverte du décor architectural.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Les experts d'Alba. À la découverte des vestiges de la cité d'<i>Alba Helviorum</i> sous forme de jeu de piste. - Comment bâtir une ville. L'étude du plan d'une cité romaine et l'organisation des bâtiments d'après <i>Vitruve</i>. - Aquarelle et reconstitution architecturale. Dessin d'un temple à l'aide de crayons aquarellables. Étude des différentes parties d'un temple romain. - Playmovilla. À partir d'une maquette à construire, les élèves découvrent l'organisation d'une villa gallo-romaine. - Pixels à la romaine. La mosaïque est un élément de décor emblématique de la civilisation romaine. On découvre les mosaïques du musée avant d'en réaliser une. - Peinture <i>a tempera</i>. Les murs des riches demeures des citoyens romains étaient bien souvent ornés d'enduits peints. Quelle était la technique utilisée ? À l'aide de pigments dilués dans le jaune d'œuf, les élèves réalisent une peinture <i>a tempera</i>.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl.



<p>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'atelier : 2 heures - L'atelier les experts d'Alba est en extérieur, il faut prévoir une tenue adaptée. Cet atelier est proposé de mars à octobre. - Réservation obligatoire dès validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 maximum en simultané. (Si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<p>Contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service médiation de MuséAl, resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr



THÉMATIQUE	Culture : Le théâtre dans le monde romain.
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Une découverte du théâtre antique : quelles spécificités par rapport au théâtre moderne. - Quels spectacles dans un théâtre romain ?
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Histrions en action. Après une découverte de l'architecture du théâtre antique, cet atelier propose d'initier les élèves aux codes d'expressions théâtrales de l'Antiquité. - Des masques et vous. Les acteurs romains portaient des masques différents selon les pièces jouées. Ils permettaient aux spectateurs d'identifier au premier regard les personnages. Les élèves réalisent un masque à partir de la découverte des expressions du visage.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'atelier : 2 heures - Réservation obligatoire dès validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 maximum en simultané (si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<p>Contact : Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - museal@ardeche.fr <p>Ressource :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - L'acteur roi, Florence Dupont, 1986, édition Belle lettre <p>Sitographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - http://kotsanas.com/fr/top20category.php



THÉMATIQUE	<p>Les métiers de l'archéologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir - Culture - Science
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte des techniques de fouilles et des différents métiers de l'archéologie - Approche scientifique de l'Histoire - Présentation de la période antique
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	<ul style="list-style-type: none"> - À vos truelles. Initiation aux techniques de fouilles archéologiques. - Y a un os. Initiation à l'archéozoologie, science qui étudie les os d'animaux trouvés en fouille. Quelles informations nous apprennent les os sur la vie quotidienne des civilisations passées (élevage, alimentation, tabletterie...) ? - Graines savantes. Initiation à la carpologie, étude des restes végétaux (graines, pépins, noyaux...). Comment les restes végétaux peuvent nous apporter des connaissances sur notre passé ?
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'atelier : 2 heures - À vos truelles est proposé d'avril à octobre. Cet atelier se déroule en extérieur, une tenue adaptée est à prévoir. - Réservation obligatoire dès la validation du projet. - Accueil de deux groupes de 20 maximum en simultané (si une classe est supérieure à 20 élèves, 2 groupes seront constitués.) <p>Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.</p>
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<p>Contact : Service médiation de MuséAl resa-groupes-museal@ardeche.fr https://www.museal.ardeche.fr</p> <p>Sitographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.inrap.fr/les-sciences-de-l-archeologie/



THEMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Environnement
QUOI ? Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Éduquer au goût - Apprendre le bien-manger équilibré et durable - Mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires - Adapter son alimentation aux spécificités de chacun (besoins, alimentation du sportif, etc.) - Lutter contre le gaspillage alimentaire
POUR QUI ? Public cible	<p>Tous les élèves de la 6^e à la 3^e</p>
COMMENT ? Actions et projets proposés	<p>En fonction des objectifs poursuivis par le collège, plusieurs types d'interventions diététiques peuvent être sollicités auprès des élèves et en accompagnement de l'équipe de restauration du collège (certains niveaux de classe sont indiqués comme repères mais peuvent tout à fait être modifiés selon les objectifs du projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la graine à l'assiette - Comprendre l'origine des aliments dans nos assiettes : jardin pédagogique, compostage, atelier cuisine, visite de ferme, animation au self, sensibilisation en classe, etc. - Des protéines végétales diverses dans l'assiette : intervention sur le repas alternatif (6^{ème}), sur la diversification des protéines (3^{ème}), etc. - Sensibilisation à l'équilibre alimentaire : interventions pour comprendre les besoins apports/dépenses et adapter son alimentation, avec une progression de la 6^{ème} à la 3^{ème} (ex : pyramide alimentaire, atelier <i>Décode les étiquettes</i>, grignotage, ...), opération petit-déjeuner équilibré (6^{ème}), etc. - Éducation au goût et aux goûts : intervention sur le goût, le goût et les 5 sens (4^{ème}), atelier cuisine, animation au self, etc. - Autour des cultures culinaires : atelier cuisine, Semaine des langues, etc. - Évènement valorisant la qualité de l'alimentation : Semaine du goût, repas à thème, produits du terroir, etc. - Valorisation des savoir-faire en cuisine (visite de la cuisine et rencontre de l'équipe de restauration (6^{ème}), film sur l'élaboration des repas et/ou du métier de cuisinier, affichage des produits utilisés, etc.) - Alimentation du sportif : comprendre les besoins et adapter son alimentation



	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au gaspillage alimentaire : interventions en classe, défi plateau vide au restaurant scolaire, projet avec les éco-délégués, etc.
PAR QUI ?	Les diététiciennes mandatées par le Département (société VICI)
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet devra être co-construit avec la diététicienne du secteur (cf. contact ci-dessous) et l'équipe de restauration du collège - Le projet pourra prendre une dimension plus globale autour de la question alimentaire. Ainsi, diverses approches pourront colorer le projet et une multitude de partenaires ressources agir en complémentarité des interventions diététiques - 6h de réunions de planification, de suivi et de bilan du projet devront être prévues - Chaque créneau d'interventions au sein de l'établissement devra compter a minima 4h
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES EVENTUELLES	<p>> Coordination des interventions diététiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Éducation, Département de l'Ardèche – 04 75 66 97 28 <p>> Co-construction du projet → Les diététiciennes du secteur (voir répartition ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur Nord : Laëtitia ALLEGRE - 07.50.55.72.24 - Secteur Centre/Sud : Doriane CAUMONT - 07.80.09.70.25 <p>> Autres partenaires ressources : voir le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématiques : CITOYENNETE > Développement durable et ENVIRONNEMENT > Tri sélectif et compostage, Santé > Éducation nutritionnelle et à la santé, ... en fonction du projet mené par l'établissement</p>

Répartition des collèges publics par secteur :

Secteur Centre/Sud	Secteur Nord
JOYEUSE Vallée de la Beauce	LA VOULTE-SUR-RHONE Trois vallées
AUBENAS Roqua	GUILHERAND-GRANGES Charles de gaulle
AUBENAS Jastres	SAINT-PERAY Crussol
BOURG-SAINT-ANDÉOL Le Laoul	LAMASTRE Vivarais
LE TEIL Chamontin	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT Eyrieux
LES VANS Léonce Vieljeux	VERNOUX-EN-VIVARAIS Dr P. Delabre
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON Joseph Durand	SAINT-AGRÈVE Louis Juvet
SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE Montagne ardéchoise	TOURNON-SUR-RHONE Marie Curie
VALLON-PONT-D'ARC Henri Ageron	ANNONAY Perrières
VALS-LES-BAINS Georges Gouy	ANNONAY Lombardière
VILLENEUVE-DE-BERG Laboissière	
CRUAS A. Mercoyrol	
LE POUZIN Alex MEZENC	
PRIVAS Bernard de Ventadour	



En déclinaison d'un dispositif national coordonné par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et co-piloté localement par l'association Les Ecrans et par le Département et les services de l'Etat (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale – DSDEN / Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), un soutien financier spécifique peut être sollicité pour découvrir trois films par an dans les salles de cinéma du territoire.

THEMATIQUES	Culture / Éducation à l'image
QUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> - Former le regard, le goût des élèves et susciter leur curiosité de spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques, en salle de cinéma, dans leur format d'origine, notamment en version originale ; - Sensibiliser et éduquer les collégiens à la création et au langage cinématographiques par la découverte d'œuvres reconnues et développer leur regard critique ; - Encourager l'appropriation de « Collège au cinéma » par les enseignants en intégrant les films sélectionnés comme supports de leur démarche pédagogique ; - Donner la possibilité aux collégiens de découvrir les salles de cinéma de proximité, comme des lieux culturels de découverte et de partage collectifs.
POUR QUI ?	Les collégiens, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ?	<p>Ce programme propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés.</p> <p>L'enseignant porteur du projet a la charge de développer un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle.</p>
PAR QUI ?	<p>L'association Les Écrans assure la coordination de ce dispositif à l'échelle bi-départementale (Drôme-Ardèche) concernant les séances de pré-visionnement, ainsi que les aspects techniques et logistiques de la circulation des copies de films en liaison avec le CNC, les distributeurs et les salles du département. L'association met à disposition des enseignants des fiches et des outils pédagogiques pour chaque film programmé et propose chaque année un catalogue d'offres pédagogiques complémentaires qui peuvent se tenir dans les collèges en lien avec les partenaires locaux de l'éducation aux images (sur demande, cf. catalogue 23/24 pour info). Les interventions et outils de médiation proposés par l'association Les Écrans et ses partenaires viennent en complément d'un</p>



	un travail préalable autour du film et ne se substituent pas au travail de l'enseignant avec sa classe.	
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> - 3 sorties au cinéma avec les élèves ; - Médiation autour des œuvres en amont et après les séances, à l'aide des supports pédagogiques remis - Mobilisation des interventions et des outils de médiation proposés par Les Écrans et/ou autres partenaires ressources sur l'éducation aux images ou sur les thématiques abordées dans la programmation, etc. <p>Facultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 journée de pré-visionnement des films par un ou plusieurs enseignants (organisée par les écrans le 30 mai 2024) ; - 1 journée et demie de formation pour les enseignants avec les formatrices Lettres et Cinéma de la DAAC pour analyser les films et travailler les pistes pédagogiques (organisée par la DAAC à la rentrée, inscription à réaliser par le chef d'établissement). 	
LA PROGRAMMATION 2024-2025 <i>(Sous réserve de validation par le CNC)</i>	<p>6^e/5^e :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Fantastic Mr. Fox</i> », Wes Anderson - « <i>Portraits</i> », 3 courts métrages documentaires (Liste école et cinéma) - « <i>Little Miss Sunshine</i> », Jonathan Dayton et Valérie Faris 	<p>4^e/3^e :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Le Sommet des dieux</i> », Patrick Imbert - « <i>Le Ciel est à vous</i> », Jean Grémillon - « <i>Premier contact</i> », Denis Villeneuve
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un enseignant référent au sein de l'établissement afin d'assurer le suivi interne et externe, en lien notamment avec le comité de pilotage départemental - Engagement de chaque classe à visionner les trois films retenus annuellement par le comité de pilotage départemental, en respectant les calendriers, cycles, niveaux et versions (VO/VF) proposés pour chaque œuvre cinématographique. <p>Critère apprécié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle et faisant appel aux ateliers d'accompagnement proposés par Les Ecrans dans son catalogue d'offres pédagogiques et/ou par d'autres partenaires (ressources sur l'éducation aux images, sur les thématiques abordées dans la programmation, etc.). 	



	<p>Financement :</p> <p>Les entrées au cinéma sont de 9 € annuels par élève pour les 3 films pour les classes inscrites.</p> <p>Prise en charge par le Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de transports (100 %) ;
	<ul style="list-style-type: none"> - Entrées au cinéma (8€/élève pour l'année, 1€ reste à la charge de l'établissement) ; - Prestations de médiation/éducation aux images et autres interventions pertinentes au regard du projet pédagogique (100%) ; - Achat de DVD et livre en lien avec le dispositif (100%) sur la base de devis transmis. <p>Dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.</p> <p>La part collective du Pass culture peut être mobilisée pour financer les actions pédagogiques complémentaires payantes (concours de critiques, ateliers en classe, les sorties sur un festival, etc.).</p>
<p>PARTENAIRES RESSOURCES POUR VOS PROJETS D'ÉDUCATION AUX IMAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les Écrans à Bourg-lès-Valence ; - La Maison de l'image à Aubenas ; - Ardèche Images à Lussas ; - MJC d'Annonay ; - Écran Village à Vernoux-en-Vivarais ; - RéZonance à Vesseaux ; - L'équipée à Bourg-lès-Valence. <p>Consultez le guide des ressources et laissez libre cours à votre créativité : vous pouvez solliciter les partenaires que vous jugerez pertinents vis-à-vis des objectifs pédagogiques de votre projet ou des thématiques soulevées par les films de la programmation annuelle.</p>
<p>CONTACTS</p>	<p>Pour adapter au mieux votre projet, contacter Gabriella MELO, chargée d'action culturelle – Audiovisuel et Arts plastiques au Département de l'Ardèche : gmelo@ardeche.fr et 04 75 66 97 05.</p>



Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire. À travers ce projet, des rencontres sont proposées pour sensibiliser les collégiens aux spécificités des sites classés « Espace Naturel Sensible » proches de chez eux.

THÉMATIQUES	<p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none">- Biodiversité/rapports entre l'Homme et la nature/usages de la nature ;- Les thématiques peuvent être différentes selon les sites naturels choisis (voir présente fiche). <p>AVENIR : découverte d'un métier de gestion et de sensibilisation à la nature.</p> <p>Les autres thématiques pourront tout à fait être croisées avec le projet « Expédition nature dans les ENS ardéchois » en fonction des objectifs fixés par l'établissement</p>
QUOI ?	<ul style="list-style-type: none">- Découvrir un ENS du Département de l'Ardèche et le métier du gestionnaire de cet espace naturel ;- Sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la biodiversité sur leur territoire et développer leur prise de conscience de la fragilité des milieux naturels ;- Favoriser la découverte de la diversité des patrimoines naturels, paysagers et géologiques ardéchois, dont les forêts, ainsi que leur appropriation en tant que patrimoine commun à préserver et à respecter ;- Participer à une meilleure perception et compréhension des grands principes de fonctionnement des écosystèmes (notion de chaîne alimentaire, cycle de l'eau, cycle de l'azote, interactions entre espèces, etc.) ;- Accompagner les collégiens à s'interroger sur la relation et la place de l'Homme dans la nature (notions d'impact, d'éthique, de services écosystémiques, de développement durable, d'usages de la nature, ...) et développer l'esprit de solidarité.
POUR QUI ?	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e



<p>COMMENT ?</p>	<p>Pistes de propositions pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demi-journée avec le technicien gestionnaire du site qui assurera une présentation des caractéristiques et une sensibilisation aux enjeux du site naturel. Il évoquera également les diverses facettes de son métier de gestionnaire d'un espace naturel. Cette demi-journée est prise en charge par le Département de l'Ardèche dans le cadre de son financement auprès des collectivités gestionnaires des sites ; - Une demi-journée sur place à construire par le porteur de projet du collège, en fonction des thématiques et objectifs fixés par l'établissement. Pour cela, le technicien gestionnaire du site ENS pourra vous orienter vers des partenaires ressources ; le guide des ressources départementales permettra également d'identifier une multitude d'acteurs de l'éducation à l'environnement. <p>Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.</p>
<p>PAR QUI ?</p>	<p>Le technicien chargé de la gestion du site Espace naturel sensible et les partenaires ressources mobilisés par le collège dans le cadre du projet libre déposé.</p> <p>Les techniciens chargés de la gestion du site Espace naturel sensible interviennent dans le cadre de leurs missions de valorisation des Espaces naturels sensibles. La mobilisation de partenaires ressources ne se fait pas à titre gratuit.</p>
<p>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un site ENS à choisir dans le réseau des 16 sites départementaux ; - 3 collèges maximum retenus par site ENS, par an (lors de l'instruction, et en cas de forte demande pour un même site ENS, ou en cas d'indisponibilité de l'animateur du site, une orientation pourra être proposée vers un autre site aux caractéristiques similaires) ; - Proximité du collège privilégiée dans un rayon de 50 km autour du collège ; - Projet construit avec le technicien local, gestionnaire du site naturel ; - Thématiques, objectifs et activités directement en lien avec le site naturel ENS choisi. <p>La prise de contact avec l'interlocuteur concerné doit se faire en amont du dépôt du dossier, afin de garantir la faisabilité du projet.</p>



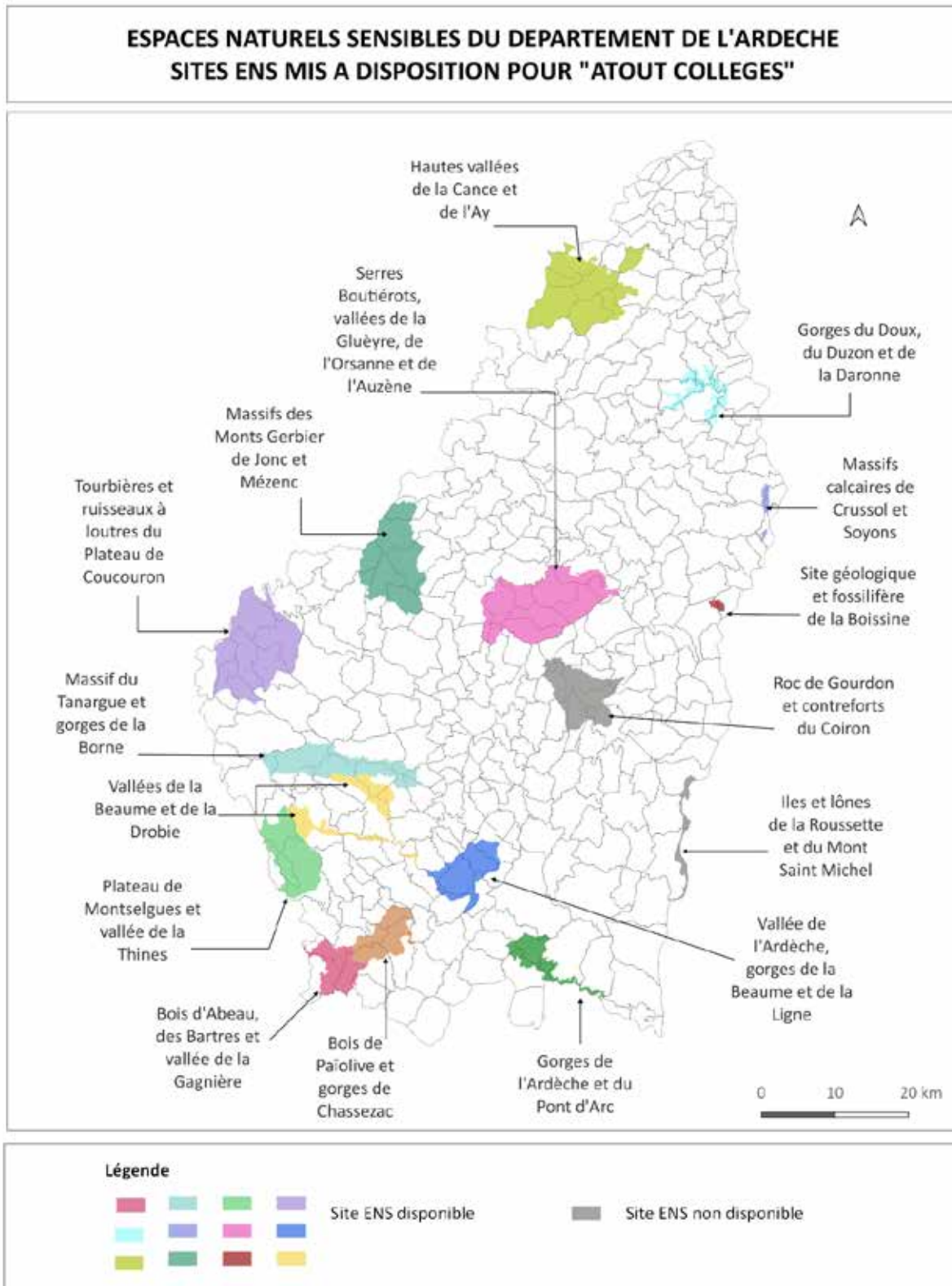
<p>PERSONNES A CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniciens gestionnaires des sites Espace naturel sensible → Retrouvez leurs coordonnées dans le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : « Environnement » > Mots clefs : « Espace naturel sensible » ;
	<ul style="list-style-type: none"> - Autres ressources d'éducation à l'environnement : voir également le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature ; Citoyenneté > Développement durable.

À chaque site Espace Naturel Sensible ses thématiques

Les sites ENS du département présentent une grande richesse dans leurs caractéristiques naturelles, ainsi des thématiques variées pourront y être abordées :

Nom du site	Thématiques proposées*
Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay	Forêt/oiseaux/eau et rivières
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	Forêt/eau et rivières/milieus ouverts
Massifs calcaires de Crussol et Soyons	Flore, Pelouses sèches à orchidées/oiseaux/reptiles
Site géologique et fossilifère de La Boissine	Géologie, fossiles/mines/forêt/insectes/flore
Roc de Gourdon et contreforts du Coiron	Site encore non disponible
Iles et îlons de la Roussette et du Mont Saint Michel	Site encore non disponible
Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc	Grottes et milieux rupestres/forêt/eau et rivières/flore/faune/géologie
Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne	Eau et rivières/falaises et milieux rupestres/ chauves-souris
Bois de Païolive et gorges du Chassezac	Forêt ancienne/eau et rivières/falaises et milieux rupestres/insectes/géologie
Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Gagnière	Forêt (pin de Salzmann endémique)/ eau et rivières
Plateau de Montselgues et vallée de la Thines	Tourbières et rivières/oiseaux (rapaces)/ géologie
Vallées de la Beaume et de la Drobie	Eau et rivières/forêt
Massif du Tanargue et gorges de la Borne	Forêts anciennes/eau et rivières/landes et estives montagnardes
Tourbières et ruisseau à loutre du plateau de Coucouron	Tourbières et rivières/milieus ouverts/oiseaux (rapaces)
Massif du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc	Géologie (sucs, volcanisme), tourbières et rivières (La Loire)/forêts anciennes
Serres Boutiérots et vallées de la Gluyère, de l'Orsanne et de l'Auzène	Eau et rivières/forêts/géologie/milieus ouverts

* Thématiques systématiquement mises en perspectives avec les usages et impacts potentiels des activités humaines pratiqués sur le site.





FICHE ANNEXE 2. 3.2 | ENVIRONNEMENT
Ressource en eau

Le Département de l'Ardèche souhaite sensibiliser ses habitants aux richesses et enjeux environnementaux de son territoire. À travers ce projet, des rencontres sont proposées pour sensibiliser les collégiens aux principaux enjeux de l'eau sur leur territoire.

<p>THÉMATIQUES</p>	<p>ENVIRONNEMENT / RESSOURCE EN EAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des ressources et enjeux locaux ; - Rapport entre l'homme et la ressource en eau ; - Services rendus par la nature ; - Adaptation au changement climatique. <p>AVENIR : découverte d'un métier de gestion et de protection de la ressource en eau (AEP, rivière, eau souterraine, etc.).</p> <p>Les thématiques sont identiques à tous les bassins versants, lesquels peuvent présenter leurs propres particularités (voir « fiche thématiques et bassins versants » ci-après).</p> <p>Ces thématiques pourront aussi être croisées avec le projet « Expédition nature dans les ENS ardéchois » en fonction des objectifs fixés par l'établissement.</p>
<p>QUOI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la ressource en eau sur leur territoire et développer leur prise de conscience de sa fragilité vis-à-vis du changement climatique ; • Découvrir et comprendre les cycles de l'eau (cycle naturel, cycle modifié, temporalité, petit cycle, grand cycle, ...) ; • Percevoir les grands principes de fonctionnement des hydrosystèmes : notions de bassin versant, d'hydromorphologie, de services écosystémiques, rôle de la végétation rivulaire ; • Se familiariser avec le caractère transversal de cet élément vital : notion de patrimoine commun, interactions avec le développement économique et usages associés, pollution/dépollution (notions de « bon état », d'altération) ; • Accompagner les collégiens à s'interroger sur la relation de l'Homme avec les ressources en eau, sur les usages (notions d'impact, de responsabilité, de développement durable, ...) et développer l'esprit de solidarité.
<p>POUR QUI ?</p>	<p>Tous les élèves de la 6^e à la 3^e ainsi que le personnel enseignant</p>



<p>COMMENT ?</p>	<p>Organisation a minima de 2 demi-journées de terrain (visite milieu naturel et/ou de locaux techniques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une matinée en salle¹ avec divers intervenants (spécialiste éducation à l’environnement, salarié(e) d’une structure locale de gestion de l’eau, personnel du Pôle Eau) pour travailler sur les thématiques retenues² et présentation des métiers de ces intervenants. Cette demi-journée est prise en charge par le Département de l’Ardèche ; - Une après-midi, à construire par le porteur de projet du collège, en fonction des thématiques et objectifs fixés par l’établissement. Pour cela, le personnel du Pôle Eau pourra vous orienter vers des partenaires ressources ; le guide des ressources départementales permettra également d’identifier une multitude d’acteurs de l’éducation à l’eau et l’environnement. <p>Ces propositions peuvent s’inscrire dans un projet plus global porté par l’établissement.</p> <p>¹ Le temps de travail effectif sera limité à 2 h maximum. ² Le Pôle eau fera une proposition de contenu. La présentation pourra être partagée et co-construite entre les intervenants, y compris le corps enseignant. Les techniques d’animation participative seront privilégiées, autant que possible.</p>
<p>PAR QUI ?</p>	<p>Les agents du Pôle eau, dans la limite de leur disponibilité*, et les partenaires ressources mobilisés par le collège. Le Pôle eau est en appui au montage du projet de l’établissement.</p>
<p>CONDITIONS D’ATTRIBUTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un bassin versant à choisir parmi les 8 principaux bassins versants du département ; - 3 collèges maximum retenus par bassin versant, par an (lors de l’instruction, et en cas de forte demande pour un même bassin, une orientation pourra être proposée vers un autre site aux caractéristiques similaires) ; - Proximité du collège privilégiée dans un rayon de 50 km autour du collège ; - Projet construit avec une structure spécialisée en éducation à l’environnement et/ou une structure de gestion (syndicat intercommunal, syndicat mixte, EPTB, EPCI-FP) d’un bassin versant, d’un service d’eau potable ou d’irrigation ; - Thématiques, objectifs et activités directement en lien avec le bassin versant choisi. <p>La prise de contact avec l’interlocuteur concerné doit se faire en amont du dépôt du dossier, afin de garantir la faisabilité du projet.</p>



<p>PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les techniciens gestionnaires des ressources en eau → Retrouvez leurs coordonnées dans le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : « Environnement » > Mots clefs : « Eaux et milieux aquatiques » ;- Autres ressources d'éducation à l'environnement : voir également le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature ; Citoyenneté > Développement durable.
--	--

*Compte tenu de la charge de travail des agents du Pôle eau, le nombre d'interventions (journée ou 1/2 journée) est limité à 25 interventions/anée scolaire, à répartir de novembre à juin inclus.

Fiche thématiques & bassin versants

Thématiques proposées
<p>Caractéristiques et enjeux locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Géologie et types de ressource, relief et végétation, - Aménagement du territoire et urbanisme, - Type d'activités humaines, - Points forts et points faibles de la ressource en eau ;
<p>Rapport entre l'homme et la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Eau, patrimoine commun de la nation, - Usages domestiques, sanitaires, agricoles, industriels, de loisirs, - Gestion des ressources et des milieux, - Impacts, pollution/dépollution.
<p>Services rendus par la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycles de l'eau, - Fonctionnement des hydrosystèmes, - Chaîne alimentaire aquatique, - Rôle de la végétation rivulaire, des zones humides, - Transport solide et espace de « bon fonctionnement ».
<p>Adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vulnérabilité des territoires, - Sobriété à tous les étages, - Réutilisation des eaux usées et gestion alternative des eaux de pluie, - Evolution des pratiques individuelles, agricoles, tarifaires, - Mise en place d'une gestion collective -ou concertée- des ressources, à la bonne échelle.

Ces thématiques seront systématiquement mises en perspectives avec les situations, contextes, usages et impacts potentiels sur le bassin ou la ressource en eau.

Bassins versants	Spécificités
Bassins Cance-Deume et affluents RD du Rhône (Torrenson, Limony, Crémieux...)	Démographie, tissu industriel, pollutions diffuses et domestiques, transfert d'eau, zones humides, retenues collinaires
Bassins Ay - Ozon	Zones humides, chevelu hydrographique, pollution/dépollution, biodiversité, retenues collinaires
Bassin Doux	Démographie, chevelu hydrographique, densité retenues collinaires, hydrologie, biodiversité, transfert d'eau
Bassins Eyrieux, Embroye, Turzon, Mialan	Chevelu hydrographique, zones humides, stockage agricole, soutien d'étiage, espace de bon fonctionnement, inondations, loisirs aquatiques, transfert d'eau
Bassin Ouvèze	Démographie, qualité, biodiversité, arrosage jardins individuels, déficit sédimentaire, étiages
Bassins Payre, Lavezon, Frayol, Escoutay	Géologie, morphologie, pertes/assecs, transport solide/déficit sédimentaire, pollutions diffuses et domestiques

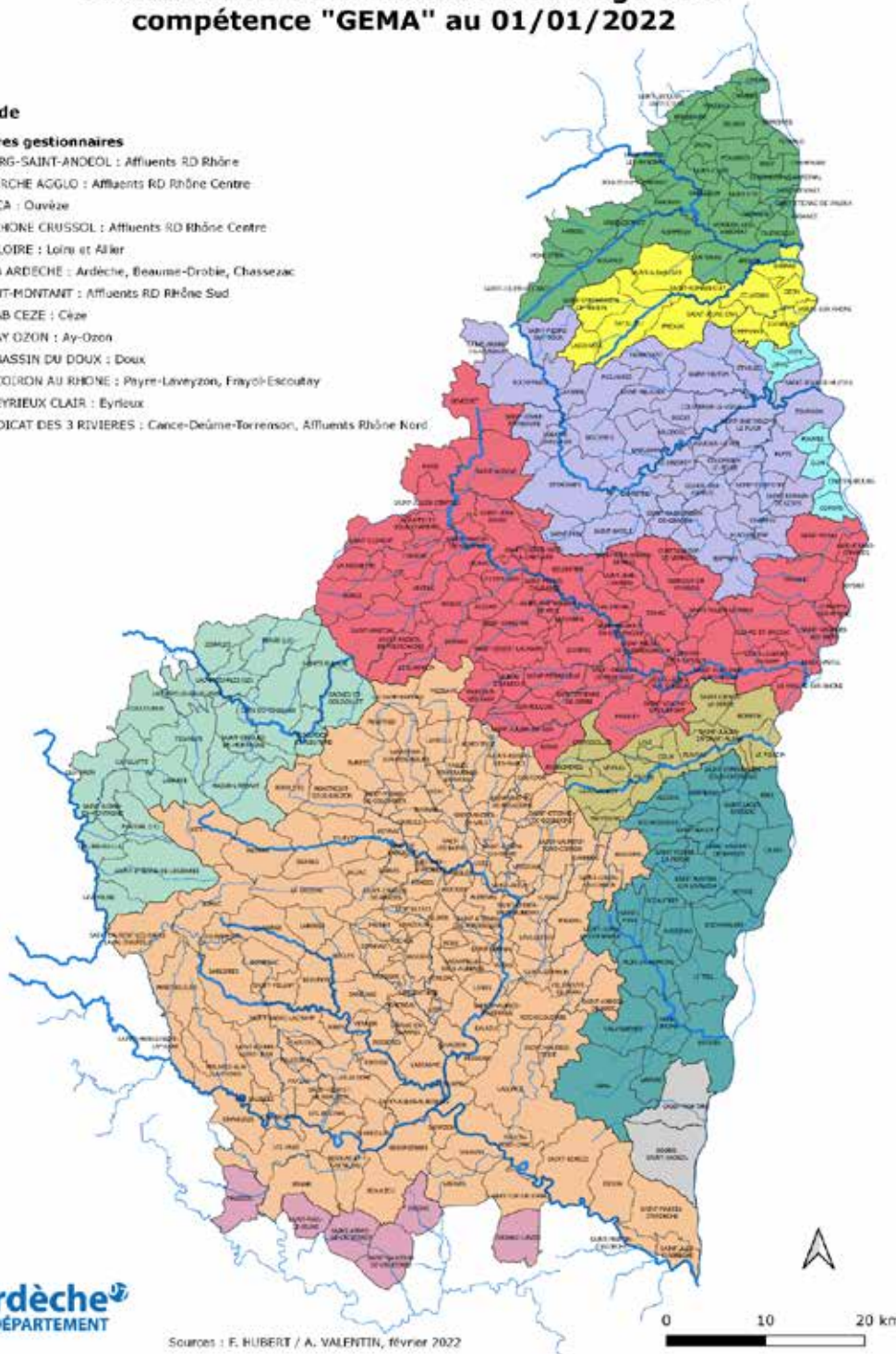
Bassins Ardèche, Beaume-Drobie, Chassezac	Géologie, hydrologie (crues, étiage, pertes), transfert d'eau et stockage, soutien d'étiage, hydroélectricité, pollution/dépollution, biodiversité, tourisme et loisirs aquatiques
Bassins de la Loire et de l'Allier	Géologie, zones humides, ripisylve, pollution diffuses et domestiques, transfert d'eau, difficultés d'approvisionnement

Structuration de la maîtrise d'ouvrage de la compétence "GEMA" au 01/01/2022

Légende

Structures gestionnaires

- BOURG-SAINT-ANDEOL : Affluents RD Rhône
- CA ARCHE AGGLO : Affluents RD Rhône Centre
- CAPCA : Ouvèze
- CC RHONE CRUSSOL : Affluents RD Rhône Centre
- EPL LOIRE : Loire et Allier
- EPTB ARDECHE : Ardèche, Beaume-Drobie, Chassezac
- SAINT-MONTANT : Affluents RD Rhône Sud
- SM AB CEZE : Cèze
- SM AY OZON : Ay-Ozon
- SM BASSIN DU DOUX : Doux
- SM COIRON AU RHONE : Puyre-Laveyzon, Frayol-Escoutay
- SM EYRIEUX CLAIR : Eyrieux
- SYNDICAT DES 3 RIVIERES : Cance-Deume-Torremon, Affluents Rhône Nord



Structuration de la maîtrise d'ouvrage de la compétence AEP au 01/01/2023

Légende

Structures de production-adduction

/// SEBA Pont de Veysières

Structures de production-adduction-distribution

- CA Annonay Rhône Agglo
- CA Arche Agglo
- CA Privas Centre Arèche
- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- CC Val'Eyrieux
- Responsabilité communale
- S.E.B.A.
- SERENA Annonay Serrières
- SERENA Cance Doux
- Si Ailhon Mercuer
- Si du Fay
- Syndicat St Etienne de Fontbellon-St Sernin
- Syndicat de Barjac
- S.I.S.P.E.C.
- SIVOM Haut Allier
- SIVOM Olivier de Serres
- SIVOM Saint Etienne de Lugdarès
- SYDEO
- Syndicat Crussol Pays de Vernoux
- Syndicat des eaux de la Veauze

